



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

*L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE QUINZE DECEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,*

**Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2025**

**Les membres présents (9) :** Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Emmanuelle ROSSI, Gratienne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;

**Procurations (3) :** Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Gratienne BASTARD-ROSSET, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD ;

**Madame Séverine SAOS a été élue secrétaire de séance.**

**N°2025/083-15/12**

**Objet : ONF - Acquisition parcelles bois**

Rapporteur Claude CHARBONNIER

La commune a été notifiée par l'étude notariale INFERENCE NOTAIRES d'une vente de parcelles boisées, propriété des consorts CADOUX, cadastrées section A N° 33, 34 et 35 (12 480 m<sup>2</sup>) sises « Bois de Montbarret » pour un montant de 1 248 €. Après concertation avec l'agent ONF, celui-ci indique que cette acquisition permettrait d'agrandir une propriété de la commune et que le prix est cohérent avec les prix pratiqués

Madame le Maire propose que la commune se porte acquéreur des biens par droit de préemption

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,*

*Sur proposition du Maire,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles boisées N° A 33, 34, 35 pour une surface totale de 12 480 m<sup>2</sup>, sises « Bois de Montbarret » propriété des consorts CADOUX pour un montant de 1 248 € ;
- **DECIDE** de transmettre, pour la rédaction des actes, le dossier à :  
*Office Notarial du Talinum*  
SCP Blaise ROSAY, Séverine GRAVIER, Chloé LALLEMANT  
8 Route de Champriand – 74230 THONES
- **DECIDE** que la Commune prendra à sa charge les frais de Notaire ;
- **DECIDE** que ces parcelles seront intégrées au régime forestier ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire,*

*Catherine HAUETER*

Le secrétaire de séance  
Séverine SAOS



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 18/12/2025  
ET PUBLICATION LE 18/12/2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2025083</b>
Objet :	<b>ONF ACQUISITION PARCELLES BOIS</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	074-217400035-20251215-DEL2025083-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20251215-DEL2025083-DE-1-1_0.xml	text/xml	852 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2025.083 ONF ACQUISITION BOIS CONSORTS CADOUX.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20251215-DEL2025083-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	93 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2025 à 11h43min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2025 à 12h35min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2025 à 12h36min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2025 à 12h36min32s	Reçu par le MI le 2025-12-18